



PROSARO

Version 1 / F
102000060471

1/14

Date de révision: 26.10.2023
Date d'impression: 26.10.2023

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial PROSARO
UFI 2KJ3-20SC-400E-UKMG
Code du produit (UVP) 89316707

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer S.A.S.
Bayer CropScience
16, rue Jean Marie Leclair
69009 Lyon
France
Service responsable E-mail : fds-france@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Irritation cutanée: Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire: Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Catégorie 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité pour la reproduction: Catégorie 2

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



PROSARO

Version 1 / F
102000060471

2/14

Date de révision: 26.10.2023
Date d'impression: 26.10.2023

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 1
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Tébuconazole
- Prothioconazole
- N,N-Diméthyldécane-1-amide



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P308 + P311 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P410 Protéger du rayonnement solaire.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Aucun danger supplémentaire connu outre ceux déjà mentionnés.

N,N-Diméthyldécanamide: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Tébuconazole: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Prothioconazole: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)



PROSARO

Version 1 / F
102000060471

3/14

Date de révision: 26.10.2023
Date d'impression: 26.10.2023

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Concentré émulsionnable (EC)
Prothioconazole 125 g/l, Tébuconazole 125 g/l

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

| Nom | No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No. | Classification | Conc. [%] |
|--------------------------------|--|--|-----------|
| | | RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 | |
| Tébuconazole | 107534-96-3 403-640-2 | Acute Tox. 4, H302 Repr. 2, H361d Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 | 12,76 |
| Prothioconazole | 178928-70-6 | Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 | 12,76 |
| N,N-Diméthyldécane-1- amide | 14433-76-2 238-405-1 01-2119485027-36-XXXX | Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412 | > 20 |

Information supplémentaire

| | | |
|-----------------|-------------|------------------------------------|
| Tébuconazole | 107534-96-3 | Facteur M: 1 (acute), 10 (chronic) |
| Prothioconazole | 178928-70-6 | Facteur M: 10 (acute), 1 (chronic) |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Caractéristiques de la particule

Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.



PROSARO

Version 1 / F
102000060471

5/14

Date de révision: 26.10.2023
Date d'impression: 26.10.2023

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.

Conseils supplémentaires Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

6.4 Référence à d'autres rubriques Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Protéger du gel. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié PEhd (polyéthylène haute densité)

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

| Composants | No.-CAS | Valeur limite d'exposition | m.à.j. | Base |
|-----------------|-------------|-----------------------------------|--------|----------|
| Tébuconazole | 107534-96-3 | 0,2 mg/m ³ (SK-ABS) | | OES BCS* |
| Prothioconazole | 178928-70-6 | 1,4 mg/m ³ (SK-ABS) | | OES BCS* |

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition



PROSARO

Version 1 / F
102000060471

6/14

Date de révision: 26.10.2023
Date d'impression: 26.10.2023

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent).

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

| | |
|----------------------|---|
| Type de matière | Caoutchouc nitrile |
| Taux de perméabilité | > 480 min |
| Épaisseur du gant | > 0,4 mm |
| Indice de protection | Classe 6 |
| Norme | Gants de protection conformes à EN 374. |

Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------|---------------------------------------|
| Forme | Liquide, limpide à légèrement turbide |
| Couleur | havane |



PROSARO

Version 1 / F
102000060471

7/14

Date de révision: 26.10.2023
Date d'impression: 26.10.2023

| | |
|---|---|
| Odeur | aromatique |
| Seuil olfactif | Donnée non disponible |
| Point/intervalle de fusion | Donnée non disponible |
| Point/intervalle de fusion | Donnée non disponible |
| Point d'ébullition | Donnée non disponible |
| Inflammabilité | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure | Donnée non disponible |
| Point d'éclair | > 148 °C |
| Température d'auto-inflammation | Donnée non disponible |
| Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) | Donnée non disponible |
| pH | 5,0 - 7,0 (1 %) (23 °C) (eau désionisée) |
| Viscosité, dynamique | 49,9 mPa.s (20 °C) |
| Viscosité, cinématique | Donnée non disponible |
| Hydrosolubilité | émulsionnable |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | N,N-Diméthyl-décanamide: log Pow: 2,46 Tébuconazole: log Pow: 3,7 Prothioconazole: log Pow: 3,82 (20 °C) (pH 7) |
| Tension superficielle | env. 29,1 mN/m (20 °C) |
| Pression de vapeur | Donnée non disponible |
| Densité | env. 0,98 g/cm ³ (20 °C) |
| Densité relative | Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | Donnée non disponible |
| Evaluation nano particules | Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes |
| Taille des particules | Donnée non disponible |
| 9.2 Autres informations | |
| Explosivité | Non explosif |
| Propriétés comburantes | Le produit n'est pas comburant |



PROSARO

Version 1 / F
102000060471

8/14

Date de révision: 26.10.2023
Date d'impression: 26.10.2023

| | |
|--|---|
| Taux d'évaporation | Donnée non disponible |
| Autres propriétés physico-chimiques | Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité. |

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|---|
| 10.1 Réactivité | Stable dans des conditions normales. |
| 10.2 Stabilité chimique | Stable dans les conditions recommandées de stockage. |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. |
| 10.4 Conditions à éviter | Températures extrêmes et lumière du soleil directe. |
| 10.5 Matières incompatibles | Stocker dans l'emballage d'origine. |
| 10.6 Produits de décomposition dangereux | Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale. |

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

| | |
|---|---|
| Toxicité aiguë par voie orale | DL50 (Rat) > 2.500 mg/kg |
| Toxicité aiguë par inhalation | CL50 (Rat) > 5,153 mg/l Durée d'exposition: 4 h |
| Toxicité cutanée aiguë | DL50 (Rat) > 4.000 mg/kg |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Irritant pour la peau. (Lapin) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Irritant pour les yeux. (Lapin) |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Peau: Non sensibilisant. (Cochon d'Inde) OCDE ligne directrice 406 |

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

N,N-diméthyldécane-1-amide : Peut irriter les voies respiratoires.
Tébuconazole : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Prothioconazole : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

N,N-Diméthyldécanamide : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors



PROSARO

Version 1 / F
102000060471

9/14

Date de révision: 26.10.2023
Date d'impression: 26.10.2023

des expérimentations animales.

Tébuconazole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Prothioconazole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

N,N-Diméthyl-décanamide : Cette substance n'a pas été reconnue comme génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro de mutagenèse.

Tébuconazole : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Prothioconazole : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

N,N-Diméthyl-décanamide : Cette substance n'est pas considérée comme cancérogène.

Tébuconazole : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs à fortes doses chez les souris de(s) organe(s) suivant(s) : Foie. Le mécanisme d'action responsable des tumeurs n'est pas applicable à l'homme.

Prothioconazole : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

N,N-Diméthyl-décanamide : Cette substance n'est pas considérée comme toxique pour la reproduction à des doses toxiques non maternelles.

Tébuconazole : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Tébuconazole : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

Prothioconazole : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Prothioconazole : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

Evaluation de la toxicité pour le développement

N,N-Diméthyl-décanamide : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Tébuconazole : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Tébuconazole : Cette substance a provoqué une fréquence accrue de pertes post-implantatoires, une fréquence accrue de malformations non spécifiques.

Prothioconazole : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Prothioconazole sont liés à la toxicité maternelle.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.



PROSARO

Version 1 / F
102000060471

10/14

Date de révision: 26.10.2023
Date d'impression: 26.10.2023

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

| | |
|---|---|
| Toxicité pour les poissons | CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 3,94 mg/l Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour les invertébrés aquatiques | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) 8,8 mg/l Durée d'exposition: 48 h |
| Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques | NOEC (Daphnia (Daphnie)): 0,010 mg/l Durée d'exposition: 21 jr La valeur fournie concerne la matière active technique tébuconazole. |
| Toxicité des plantes aquatiques | CI50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 9,5 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h CE50r (Skeletonema costatum) 0,03278 mg/l Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique prothioconazole. EC10 (Skeletonema costatum) 0,01427 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique prothioconazole. |

12.2 Persistance et dégradabilité

| | |
|-------------------------|--|
| Biodégradabilité | N,N-Diméthyl-décaneamide: rapidement biodégradable Tébuconazole: Pas rapidement biodégradable Prothioconazole: Pas rapidement biodégradable |
| Koc | Tébuconazole: Koc: 769 Prothioconazole: Koc: 1765 |

12.3 Potentiel de bioaccumulation

| | |
|------------------------|--|
| Bioaccumulation | N,N-Diméthyl-décaneamide: Ne montre pas de bioaccumulation. Tébuconazole: Facteur de bioconcentration (FBC) 35 - 59 Ne montre pas de bioaccumulation. Prothioconazole: Facteur de bioconcentration (FBC) 19 Ne montre pas de bioaccumulation. |
|------------------------|--|

12.4 Mobilité dans le sol

| | |
|-----------------------------|--|
| Mobilité dans le sol | N,N-Diméthyl-décaneamide: Légèrement mobile dans le sol Tébuconazole: Légèrement mobile dans le sol Prothioconazole: Légèrement mobile dans le sol |
|-----------------------------|--|

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

| | |
|-------------------------------|--|
| Évaluation PBT et vPvB | N,N-Diméthyl-décaneamide: Cette substance n'est pas considérée |
|-------------------------------|--|



PROSARO

Version 1 / F
102000060471

11/14

Date de révision: 26.10.2023
Date d'impression: 26.10.2023

comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Tébuconazole: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Prothioconazole: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public. Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets

02 01 08* déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU

3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TEBUCONAZOLE, PROTHIOCONAZOLE SOLUTION)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

9

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Marque dangereux pour l'environnement

OUI



PROSARO

Version 1 / F
102000060471

12/14

Date de révision: 26.10.2023
Date d'impression: 26.10.2023

Code danger 90
Code tunnel -

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

| | |
|--|--|
| 14.1 Numéro ONU | 3082 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (TEBUCONAZOLE, PROTHIOCONAZOLE SOLUTION) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 9 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| 14.5 Polluant marin | OUI |

IATA

| | |
|--|---|
| 14.1 Numéro ONU | 3082 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (TEBUCONAZOLE, PROTHIOCONAZOLE SOLUTION) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 9 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| 14.5 Marque dangereux pour l'environnement | OUI |

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique



PROSARO

Version 1 / F
102000060471

13/14

Date de révision: 26.10.2023
Date d'impression: 26.10.2023

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3

| | |
|-------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H361d | Susceptible de nuire au fœtus. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Abréviations et acronymes

| | |
|--------------|---|
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route |
| CEx | Concentration d'Effet pour X% |
| Clx | Concentration d'Inhibition pour X% |
| CLx | Concentration Létale pour X% |
| Conc. | Concentration |
| DLx | Dose Létale pour X% |
| EINECS | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes |
| ELINCS | Inventaire européen des substances chimiques notifiées |
| ETA | Estimation de la toxicité aiguë |
| IATA | International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses |
| IBC | International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC) |
| IMDG | International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses |
| LOEC/LOEL | Concentration/Dose minimale avec effet observé |
| MARPOL | MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires |
| N.O.S./N.S.A | Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs |
| NE/EN | Norme européenne |
| NOEC/NOEL | Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais. |
| No.-CAS | Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS) |
| No.-CE | Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne) |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économique |
| OMS | Organisation mondiale de la Santé |
| RID | Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses |
| TWA | Valeur limite de moyenne d'exposition |
| UE | Union Européenne |



PROSARO

Version 1 / F
102000060471

14/14

Date de révision: 26.10.2023
Date d'impression: 26.10.2023

UN Nations Unies

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2020/878 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Rubrique(s) modifiée(s) : Rubrique 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.